

PARTENARIAT DU QUARTIER
.....:MONTRÉAL:.....
DES SPECTACLES

**MÉMOIRE DU PARTENARIAT DU QUARTIER DES SPECTACLES
SUR LE PROJET DE PPU DU QUARTIER DES SPECTACLES –
PÔLE DU QUARTIER LATIN**

**Présenté à l'Office de consultation publique de Montréal
Montréal, novembre 2012**

Introduction

Pour le Partenariat du Quartier des spectacles, le projet de Programme particulier d'urbanisme du Quartier des spectacles – pôle du Quartier latin est une étape cruciale dans l'aménagement et le développement du Quartier des spectacles.

Il faut rappeler que la naissance du Quartier des spectacles date d'à peine onze ans et que, depuis, le premier PPU du pôle de la Place des Arts élaboré en 2007 a permis :

- de réaménager de façon spectaculaire les abords de la Place des Arts;
- de permettre la réappropriation de ce secteur du centre-ville par les Montréalais, les touristes et le milieu du spectacle;
- d'ancrer les grands festivals culturels au centre-ville de Montréal;
- d'offrir une programmation culturelle extérieure à l'année longue à tous les Montréalais et aux visiteurs venus de partout au monde;
- de créer une vitrine culturelle pour Montréal;
- de favoriser la construction, notamment, de la Maison symphonique de Montréal, de la Maison du Festival Rio Tinto Alcan, de la Maison du développement durable et du 2-22, à la croisée des deux grandes artères montréalaises que sont la rue Sainte-Catherine et le boulevard Saint-Laurent;
- et de mettre sur les rails le projet d'une première patinoire extérieure au centre-ville, complété d'un stationnement souterrain, et dont les travaux débiteront bientôt.

Nous nous réjouissons de constater que la Ville de Montréal, après toutes ces interventions, a décidé d'aller résolument de l'avant avec une deuxième phase : ce nouveau PPU du pôle du Quartier latin, qui est aussi le pôle Est du Quartier des spectacles, richement doté en institutions d'enseignement et de savoir.

L'approche participative, créative et inclusive adoptée par l'équipe de l'arrondissement Ville-Marie en amont du dépôt de ce projet de PPU mérite d'être applaudie. Au cours de l'exercice, nous avons eu l'occasion d'exprimer les enjeux importants pour les membres du Partenariat. À la lecture du texte du PPU, et plus précisément des mesures de mise en œuvre qu'il propose, nous constatons que nous avons généralement été entendus.

Le Partenariat du Quartier des spectacles salue le travail et les orientations générales proposées par l'Arrondissement dans le cadre de ce PPU. Nous applaudissons le caractère global que l'Arrondissement a donné à son projet en y intégrant des dimensions qui ne sont pas purement urbanistiques, mais en se préoccupant de l'ensemble des fonctions d'un quartier urbain complet dans toute sa diversité, sa complexité et son authenticité.

Nous soutenons aussi la volonté exprimée par l'Arrondissement (p. 25) de réunir en une seule vision au Plan d'urbanisme les deux phases du PPU du Quartier des spectacles, soit le pôle de la Place des Arts et le pôle du Quartier latin. Nous croyons qu'une telle approche favorisera une coordination des stratégies de développement et permettra de bâtir une destination cohérente et unifiée.

Le Partenariat continuera d'être un partenaire de premier plan de la Ville dans la promotion de cette vision commune. Plus encore, il entend s'impliquer concrètement dans la réalisation des projets qui lui donneront vie en mettant à contribution son expertise, notamment comme opérateur d'espaces publics extérieurs. C'est donc avec grand intérêt que nous acceptons de participer à la Table de travail pour la mise en œuvre du PPU évoquée dans le document (p. 115).

Avant d'exposer notre position sur diverses analyses et propositions contenues dans le PPU, nous aimerions revenir sur certains éléments de mise en contexte.

1- Mise en contexte

1.1 Le territoire du Quartier des spectacles

Le territoire officiel du Quartier des spectacles (*et non celui du Partenariat du Quartier des spectacles, tel qu'il est mentionné en page 95*) est délimité par les rues City Councillors, Saint-Hubert et Sherbrooke et par le boulevard René-Lévesque. Le territoire d'intervention du PPU du pôle du Quartier latin est donc différent du territoire officiel du Quartier des spectacles. Bien que cela ne cause aucun problème en soi, il nous est apparu utile de le rappeler afin d'éviter toute confusion et de faciliter la compréhension du grand public.

Les trois pôles du Quartier sont :

- le pôle Place des Arts, à l'ouest;
- le pôle Saint-Laurent, situé autour de l'intersection de la rue Sainte-Catherine et du boulevard Saint-Laurent;
- et le pôle Quartier latin, à l'est.

Nous attirons votre attention sur le fait que le territoire d'intervention du PPU du pôle du Quartier latin, bien que défini sur plusieurs cartes dans le document, semble plutôt élastique, dans la mesure où, notamment, plusieurs interventions mentionnées dans le texte concernent le pôle Saint-Laurent.

1.2 Le Partenariat du Quartier des spectacles : une mission ambitieuse

Depuis sa fondation en 2003, le Partenariat du Quartier des spectacles assure la promotion du Quartier et de ses nombreux atouts. L'une de ses premières interventions marquantes a été sans contredit le développement d'une vision pour le Quartier des spectacles et le déploiement sur le territoire d'une signature visuelle distinctive, aujourd'hui reconnue comme identifiant le Quartier des spectacles.

La gouvernance du Partenariat, assumée par des partenaires des milieux culturel, touristique, universitaire, économique et commercial et des représentants de la Ville, permet aux principaux acteurs du territoire d'intervenir dans un esprit de collaboration et de recherche d'intérêts communs.

Bien que le Partenariat soit un organisme à but non lucratif indépendant, la majeure partie de son financement provient de la Ville de Montréal, dont il est un proche collaborateur dans toutes les dimensions du développement et de la gestion du Quartier des spectacles. Trois représentants de la Ville de Montréal siègent d'ailleurs sur le conseil d'administration.

Le Partenariat a en effet pour mission de contribuer activement, avec les pouvoirs publics et les divers acteurs intervenant sur son territoire, au développement et à la mise en valeur

culturels du Quartier des spectacles, en intégrant à toutes ses actions les dimensions urbaines, touristiques, sociales et économiques.

Ses actions visent notamment :

- l'enrichissement et la préservation de l'actif culturel du Quartier, particulièrement ceux des arts de la scène et des salles de spectacles;
- l'animation du Quartier par la programmation d'activités culturelles;
- la gestion des espaces publics et des équipements spécialisés destinés à la diffusion culturelle;
- la mise en lumière du Quartier des spectacles;
- la promotion et le développement du Quartier des spectacles comme cœur culturel de Montréal et comme destination touristique internationale.

1.3 La vision du Quartier des spectacles

Avec ce nouveau PPU, qui touche le Quartier latin, caractérisé par l'importance de sa population étudiante et la concentration de ses institutions d'enseignement et de savoir, il nous apparaît totalement justifié et pertinent d'enrichir la vision de développement du Quartier des spectacles : « *Vivre, créer et se divertir* », pour rendre compte du supplément d'âme que lui apporte le Quartier latin : « *Vivre, apprendre, créer et se divertir* ».

2- La position du Partenariat du Quartier des spectacles

Nous sommes heureux de constater que, dans le projet de PPU proposé par l'Arrondissement, le Partenariat est reconnu dans ses fonctions et ses responsabilités :

- dans la signalétique commune à l'ensemble du territoire (chap. 5.4, p. 72); de fait, l'identité visuelle développée par le Partenariat pour le Quartier des spectacles est de plus en plus reconnue et rassembleuse, et devrait être appliquée à l'ensemble du territoire pour assurer la cohérence des interventions et la clarté de la signalisation, essentielle dans une destination touristique;
- dans la poursuite de sa mission d'animation des espaces publics de l'ensemble du Quartier (mesure 5.5.1a, p. 74);
- dans la poursuite et le développement du Parcours lumière, avec ses éclairages architecturaux (mesure 5.5.3e, p. 75); à ce sujet, il faut rappeler que le Partenariat a jusqu'à présent limité ce genre d'intervention aux édifices à vocation culturelle, mais il pourrait, dans un cadre financier adéquat, l'étendre à d'autres édifices patrimoniaux afin, notamment, d'accroître l'attrait de la rue Sainte-Catherine Est et du boulevard Saint-Laurent;
- enfin, dans la poursuite et le développement du Parcours numérique, avec ses vidéoprojections murales et sa participation à des événements en arts numériques (mesure 7.10.2d, p. 99).

Le Partenariat est aussi reconnu comme un partenaire privilégié dans plusieurs programmes culturels et économiques d'envergure :

- telle la mise en parcours de l'art public dans le Quartier latin (mesure 4.6.3e, p. 53);
- et le développement commercial de l'ensemble du territoire (chap. 7.6, pp. 94-95; mesure 7.10.2b, p. 99). Le Partenariat soutiendra toute demande au gouvernement du Québec en vue de doter son territoire d'un seul organisme de développement commercial, et toute mesure donnant à un tel organisme des outils lui permettant d'améliorer l'offre commerciale et l'état des édifices commerciaux sur son territoire.

Au-delà de ces rôles confirmés pour le Partenariat, nous sommes heureux de voir énoncés plusieurs projets que nous soutenons depuis longtemps; cela inclut :

- l'implantation d'un service mobile de restauration de qualité sur le domaine public (mesure 5.5.3a, p. 75); le Partenariat ne souhaite pas être impliqué dans la gestion d'un tel service; il déposera d'ailleurs un mémoire dans le cadre de l'examen public mené par la Ville de Montréal sur le sujet de la vente d'aliments sur le domaine public à Montréal;

mais cela inclut aussi un projet dans lequel nous souhaitons être impliqués :

- la réalisation de microaménagement et d'aires dédiés aux lieux, événements et personnages qui ont marqué la vie culturelle et intellectuelle du Quartier des spectacles (mesures 4.6.4a et 4.6.4b, p. 53); de tels microaménagements susciteront notamment des interventions d'art public et d'animation, sous diverses formes, auxquelles nous souhaitons contribuer.

Les préoccupations des membres du Partenariat, qui sont pour la plupart des riverains, créateurs et entrepreneurs culturels du Quartier des spectacles, dépassent les strictes limites de l'entente qui lie la Ville et le Partenariat et définit la mission et les mandats de ce dernier. Nos membres se soucient plus largement de l'amélioration de leur milieu de vie, de création et de travail. Ils sont donc heureux de retrouver, dans le projet de PPU, des mesures visant :

- à assurer la connectivité entre les pôles du Quartier, notamment en poursuivant jusqu'à la rue Saint-Hubert l'aménagement de la rue Sainte-Catherine, comme réalisé entre les rues de Bleury et Saint-Dominique (mesure 5.5.1e, p. 74);
- à accroître progressivement la piétonisation des artères commerciales pour y créer plus d'animation, notamment sur la rue Sainte-Catherine jusqu'à la rue Berri (mesure 5.5.1d, p. 74), en précisant cependant que, pour créer de l'animation, la piétonisation seule ne suffit pas et doit s'accompagner de mesures d'amélioration de l'offre commerciale; en l'absence de telles mesures, les coûts d'animation seront sensiblement plus élevés;
- à doter les rues Sainte-Catherine et Saint-Denis, et, plus généralement, les sites du Quartier latin appelés à être animés (place Émilie-Gamelin, place Borduas, place Pasteur, rue Berri) d'infrastructures permanentes de soutien aux événements (fibre optique, panneaux scénographiques, ancrages, etc.), ce qui constituera une mise à niveau avec les infrastructures du pôle Place des Arts (mesure 5.5.1b, p. 74);
- à compléter l'accès gratuit à Internet dans le Quartier des spectacles (mesure 6.5.3c, p. 88); le Partenariat, qui travaille depuis plusieurs années, en collaboration avec ses partenaires, à étendre la toile de fibre optique qui relie les places publiques, les lieux de diffusion culturelle majeurs et les institutions d'enseignement et de savoir, et qui mène en parallèle un projet pilote de borne interactive Wi-Fi sur les espaces publics, apprécie toute contribution en ce sens compte tenu des coûts et de la complexité technique liés à ce projet;
- à prioriser les interventions de requalification et de restauration d'édifices patrimoniaux, notamment sur la rue Sainte-Catherine et le boulevard Saint-Laurent (mesures 7.10.1b, p. 99; 5.5.1h, p. 74); il suffit de parcourir ces deux artères principales de Montréal pour se convaincre de la nécessité de telles mesures;
- à poursuivre le désenclavement des Habitations Jeanne-Mance (mesure 5.5.1j, p. 74);

- à poursuivre et à accroître la collaboration créatrice avec les institutions d'enseignement du Quartier latin, à commencer par l'UQAM, mais incluant aussi le Cégep du Vieux-Montréal et l'Inis, tous lieux où les enseignants et étudiants, notamment en arts numériques, ont un accès direct au laboratoire que constitue le Quartier des spectacles et peuvent contribuer à son dynamisme.

L'ensemble de ces mesures répond à des demandes et suggestions exprimées par le Partenariat, et nous les soutiendrons et y contribuerons, dans la mesure des ressources qui nous seront allouées.

3- Discussion sur certains éléments du PPU

Il reste, dans la version actuelle du PPU, certaines questions que nous souhaitons approfondir, dans le but d'optimiser les effets positifs du PPU sur l'essor du Quartier latin, et du Quartier des spectacles dans son ensemble.

3.1 Le pôle Saint-Laurent

Dans le document, il est souligné avec raison que la vocation du boulevard Saint-Laurent dépasse largement les limites du PPU : « Compte tenu de ces enjeux, l'Arrondissement propose que les services et arrondissements concernés soient immédiatement mandatés pour élaborer un plan stratégique particulier pour la redynamisation du boulevard Saint-Laurent, de la rue de la Commune jusqu'à la rue Prince-Arthur. » (p. 18)

Nous reconnaissons la pertinence d'un tel plan, étant donné l'importance du boulevard Saint-Laurent, qui est historiquement l'axe nord-sud principal de Montréal, et qui doit permettre une réelle connectivité entre les destinations touristiques du Quartier des spectacles, du Vieux-Montréal et du Vieux-Port.

Cependant, il faut rappeler que :

- le pôle Saint-Laurent, bien que faisant théoriquement partie du PPU du pôle Place des Arts, n'a fait l'objet d'aucune mesure de réaménagement du domaine public dans le cadre de ce premier PPU;
- le boulevard Saint-Laurent et la portion est de la rue Sainte-Catherine ont été inclus au PPU du pôle de la Place des Arts essentiellement pour pouvoir intégrer, dans un projet axé sur les espaces publics au pourtour de la Place des Arts, les salles privées situées à proximité : SAT, Club Soda et Métropolis;
- si des projets intéressants y ont été réalisés (agrandissement de la SAT, construction du 2-22), les déboires du projet du Quadrilatère ont transformé en terrain vague clôturé tout le flanc ouest du boulevard, entre le Monument-National et la rue Sainte-Catherine, ce qui nuit à l'attrait d'une des artères majeures du Quartier des spectacles;

- le caractère unique du Quartier des spectacles (atmosphère, signature, dynamique urbaine, effervescence culturelle, potentiel touristique) fait du tronçon compris entre le boulevard René-Lévesque et la rue Sherbrooke un secteur qui doit être rapidement pris en compte.

Nous estimons donc qu'au-delà d'un plan stratégique d'ensemble, si pertinent soit-il, l'Arrondissement doit intégrer formellement le pôle Saint-Laurent dans le territoire d'intervention du PPU du pôle du Quartier latin afin d'en assurer la requalification, et y prioriser quelques mesures concrètes pour :

- s'assurer d'améliorer le sentiment de sécurité pour ses résidents et les publics qui le fréquentent;
- réhabiliter la Place de la Paix, en la dotant d'infrastructures de soutien aux événements, tout en respectant ses aménagements d'origine;
- s'assurer que le développement sur le flanc ouest du boulevard, au nord du Monument-National, contribuera à l'animation de jour et de soir et n'affectera pas la dimension patrimoniale (notamment la remise en état des façades d'origine) de ce segment du boulevard Saint-Laurent;
- s'assurer que les abords du métro Saint-Laurent seront bien développés « à des fins principalement institutionnelles et culturelles » (chap. 5.2.4, p. 62);
- et renforcer la connectivité entre les pôles Place des Arts et Quartier latin.

3.2 La gestion de l'offre culturelle

L'équipe du PPU propose de : « solliciter la participation accrue du Partenariat du Quartier des spectacles pour permettre une collaboration entre propriétaires de salles de spectacles et promoteurs d'événements. La consolidation et le développement des salles privées des lieux de diffusion passent par la mise en réseau des propriétaires de salles privées ou institutionnelles, des promoteurs de festivals et de la programmation de la ville et de l'arrondissement, de manière à s'assurer d'une offre culturelle globale. » (mesure 4.6.1b, p. 52)

Les salles de spectacles ainsi que lieux de diffusion culturelle, quel que soit leur statut (privé ou institutionnel), leur taille et le type d'offre qu'ils proposent au public, sont au cœur de l'attrait du centre-ville et jouent un rôle économique important. L'ensemble de ces joueurs contribue à la diversité de son offre et à l'attrait du Quartier. Il est primordial d'assurer leur compétitivité, leur pérennité et leur diversité. Le Partenariat collabore déjà étroitement avec les salles de spectacles et les lieux de diffusion culturelle de son territoire, et approuve l'analyse qu'en fait le PPU :

- « L'avenir des salles de spectacles privées est un enjeu pour la vocation culturelle du Quartier latin, mais aussi pour sa vocation commerciale. En effet, toute baisse de fréquentation des salles de spectacles a un effet sur la vitalité

des commerces » (chap. 7.9, p. 98);

- « Protéger et développer cet héritage est un enjeu majeur dont les incidences sont très grandes sur les choix d'aménagement et les occupations du quartier » (chap. 4.1, page 44).

Dans son plan quinquennal 2013-2017, le Partenariat se donne notamment pour stratégie et pour cible prioritaire de réalisation de « collaborer au développement d'une offre culturelle attrayante, différenciée et compétitive dans les salles de spectacles et autres lieux de diffusion du Quartier ».

Concrètement, le Partenariat orientera certains projets de sa programmation vers une diffusion sur les espaces publics en lien étroit avec l'offre dans les lieux de diffusion du Quartier, notamment les salles de spectacles, afin d'associer ces deux modes de diffusion dans l'esprit des publics et de susciter à terme une plus forte fréquentation des salles. Le développement de cette orientation dépendra bien entendu des ressources dont disposera le Partenariat.

Par ailleurs, il doit être clair pour tous que la problématique des salles de spectacles et lieux de diffusion culturelle du Quartier dépasse largement les champs de compétence et d'intervention du Partenariat : les facilités d'accès et de stationnement dans le Quartier des spectacles, les nuisances à la circulation causées par les travaux sur la voie publique, la capacité d'offrir une programmation distinctive et de grande qualité, le niveau de confort et de qualité technique offert par les salles appellent des mesures qui commandent l'implication concertée de la Ville de Montréal et du gouvernement du Québec. À ce titre, le Partenariat ne peut que soutenir et appuyer avec fermeté les mesures décrites dans le PPU et demander qu'elles s'appliquent pour l'ensemble du territoire :

- Adapter le règlement de zonage en fonction du type de salles de spectacles et de lieux de diffusion (4.6.1c, p. 52);
- Encourager la mise en place d'un programme de subvention visant la mise à niveau des lieux de diffusion (4.6.3a, p. 53);
- Exclure du calcul des densités les équipements culturels et les nouveaux espaces dédiés à la création (4.6.3b, p. 53); une telle mesure devrait s'appliquer à l'ensemble des espaces occupés à des fins culturelles, et pourrait s'accompagner de mesures fiscales plus directes visant à soutenir leur présence et leur activité.

3.3 L'animation des rues, commerces et espaces publics dans le Quartier latin

Avec sa concentration de grandes institutions d'enseignement et de savoir (UQAM, BAnQ, Cégep du Vieux-Montréal, INIS, Cinémathèque québécoise), le pôle du Quartier latin accueille *chaque jour* en moyenne, aux abords de la station Berri-UQAM, *une trentaine de milliers de personnes*. Or, l'animation urbaine et la fréquentation des commerces sur les rues Saint-Denis, Sainte-Catherine et Berri, sur le boulevard de Maisonneuve, sur l'Allée

des bouquinistes et sur la place Émilie-Gamelin ne reflètent pas autant qu'elles le devraient une telle affluence.

La question soulevée ici est d'identifier et de mettre en œuvre les moyens de faire sortir sur les trottoirs, dans les rues, dans les commerces et sur les espaces publics les gens qui fréquentent le Quartier.

L'animation culturelle ne constitue qu'une façon parmi d'autres de réaliser cet objectif, un des multiples éléments d'une stratégie d'intervention. Pour accroître l'animation des rues, trottoirs, espaces publics et commerces du Quartier latin, nous croyons que d'autres mesures (d'aménagement, de signalisation, d'amélioration de l'offre commerciale, etc.) doivent être mises en œuvre, à l'échelle de tout ce secteur.

À cet égard, il faut saluer la volonté d'ouverture et d'aménagement affichée par l'UQAM, qui entend prendre en compte les places publiques situées sur son campus ou à proximité :

- la Place Pasteur et le clocher de l'église Saint-Jacques,
- le parvis du transept sud de l'église Saint-Jacques, qui est la porte du pavillon Judith-Jasmin sur la rue Sainte-Catherine,
- et les abords de la place Émilie-Gamelin.

L'UQAM entend également créer un square public, accueillant et animé, en optimisant l'espace qui lui appartient à l'angle sud-ouest des rues Berri et Sainte-Catherine, devant le presbytère situé dans son pavillon. Le Partenariat, déjà grand partenaire de l'UQAM, entend la soutenir dans la réalisation de ces projets dans le cadre de ses mandats.

Par ailleurs, il est clair dans l'esprit du Partenariat que l'animation culturelle n'est pas une activité permanente, d'intensité égale 24 heures par jour et 365 jours par an : bien au contraire, dans le contexte urbain, l'animation culturelle se module selon la saison, l'heure du jour, le calendrier des grands événements et festivals, l'activité institutionnelle et commerciale du milieu. Ces principes sont d'ailleurs devenus les fondements de notre Politique de programmation développée en étroite collaboration avec la Ville de Montréal.

Le Partenariat a fait beaucoup, avec l'appui de l'Arrondissement, du SPVM et des grands riverains, pour redonner vie à la place Émilie-Gamelin. Nous pensons que la poursuite de ces efforts concertés d'animation, qui peuvent emprunter diverses formes, doit demeurer une priorité. Cela dit, le Partenariat croit toujours que la place Émilie-Gamelin n'a pas été conçue et n'est pas aménagée pour accueillir des événements « lourds », que les espaces plus dégagés et minéraux du pôle de la Place des Arts recevront de façon beaucoup plus adéquate.

3.4 Maintenir et renforcer le pôle cinéma

Après le départ regrettable de la CinéRobothèque de l'ONF, et compte tenu :

- des difficultés financières que peuvent vivre d'autres riverains associés à l'industrie du cinéma,
- de l'utilisation importante faite de l'ensemble des équipements de projection de ce pôle cinéma par de nombreux festivals et événements liés au cinéma qui contribuent grandement à l'animation du Quartier latin,
- de l'importance pour une métropole culturelle d'envergure internationale et, plus particulièrement, une destination culturelle dont la vitalité repose sur la diversité de son offre et de ses lieux de diffusion, de maintenir des lieux voués à la distribution de cinéma d'auteur et de cinéma étranger peu diffusé,
- et du risque réel de voir se désintégrer la concentration d'institutions vouées au cinéma dans le pôle du Quartier latin (INIS, Cinémathèque québécoise, cinéma Quartier latin) et, par conséquent, la capacité d'accueil des festivals et événements en cinéma, qui contribuent tous grandement à l'identité et à l'attrait de ce quartier (mesure 4.6.1a, p. 52),

il apparaît urgent de mettre à contribution les grands organismes de soutien à la culture, pour définir les mesures à prendre pour :

- requalifier ce « pôle cinéma » dans le Quartier latin;
- en accentuer la visibilité et l'attrait;
- et susciter l'implantation de nouveaux partenaires du milieu du cinéma dans le secteur.

3.5 La présence des créateurs

Sur la base des orientations formulées au chapitre 4.3 (p. 48), le Partenariat entend préciser sa vision de ce que devrait être la présence des créateurs dans l'ensemble du territoire du Quartier des spectacles :

- Le Quartier des spectacles, en raison de l'effervescence immobilière engendrée par le projet lui-même, n'a plus beaucoup d'espaces à offrir aux fins d'ateliers d'artistes, alors que d'autres quartiers montréalais, tels Sainte-Marie ou Mile End, disposent de tels espaces;
- Le Partenariat estime que le Quartier des spectacles s'inscrit dans l'écosystème de la création à l'échelle montréalaise; il n'entend donc pas faire concurrence à d'autres quartiers, mais plutôt s'inscrire en complémentarité afin que le plus grand nombre de créateurs montréalais puissent trouver des espaces.

Cependant, le Partenariat juge essentiel de maintenir et de renforcer la présence dans le Quartier des spectacles :

- des concentrations de galeries d'art, comme nous en trouvons encore dans l'édifice Belgo;
- des concentrations d'organismes et de PME culturels, comme nous en trouvons notamment dans l'édifice Alexander;
- des ateliers légers et ateliers résidences pour des créateurs de toutes disciplines artistiques (notamment les arts liés à la diffusion), que ce soit à l'intérieur d'édifices existants ou de nouveaux projets.

Nous croyons que la présence de ce type de lieux de travail apportera une contribution essentielle :

- à l'essor de la fonction résidentielle dans le Quartier des spectacles;
- à la mixité sociale particulièrement souhaitable dans un quartier à la fois étudiant, culturel et touristique;
- à l'attrait de ce quartier aux yeux des Montréalais et des touristes, qui y retrouveront l'authenticité d'un quartier urbain complet (résidences, commerces, bureaux, institutions) et la réalité de la vision qu'il affiche : « Vivre, apprendre, *créer* et se divertir ».

Par ailleurs, vu le nombre d'études et de consultations menées par la Ville depuis une dizaine d'années au sujet des ateliers et résidences d'artistes, nous croyons que les problématiques sont déjà bien connues et que le temps est venu de poser des gestes concrets. À cet égard, le Partenariat offre son entière collaboration à l'Arrondissement pour aider à définir et à mettre en œuvre les projets pertinents.

3.6 L'accessibilité tous modes

Tout le monde s'accorde à dire que le Quartier des spectacles est agréable à parcourir à pied, et bien pourvu en transport collectif, notamment avec trois stations de métro, bien que les heures de fonctionnement du réseau de transport ne répondent pas optimalement à la demande prévisible qui résultera du développement de l'économie de nuit.

Cependant, il existe toujours une perception, accentuée par les nombreux chantiers des dernières années, que l'accessibilité au Quartier en automobile demeure problématique. Une telle perception, malgré tous les efforts de promotion investis par le Partenariat, réduit le pouvoir d'attraction du Quartier et, par conséquent, nuit à la fréquentation des salles.

Le Quartier dispose pourtant, notamment en soirée, de nombreux stationnements souterrains : Place des Arts, Complexe Desjardins, Complexe Guy-Favreau, UQAM-Pavillon des sciences et, dans le Quartier latin : Place Dupuis, BAnQ et UQAM-rue Sanguinet.

Il est donc urgent que deux mesures soient mises en œuvre pour optimiser l'accessibilité tous modes au Quartier des spectacles et changer les perceptions :

- Étendre les heures d'opération du réseau de transport en commun, en fonction des heures d'ouverture des salles de spectacles, des restaurants et des bars et, plus généralement, de l'économie de nuit dont le PPU se fait le promoteur;
- Réaliser rapidement, sur l'ensemble du territoire, le projet de jalonnement dynamique déjà prévu au PPU du pôle de la Place des Arts (2007) sur l'ensemble du territoire du Quartier, afin de faciliter le stationnement des visiteurs et contribuer au sentiment de sécurité.

L'accessibilité devrait, selon nous, être pensée à l'échelle de l'ensemble du territoire plus fortement fréquenté, notamment par les touristes, que constitue le centre-ville de Montréal, incluant notamment l'implantation de stationnements incitatifs au pourtour de ce territoire. Plus largement, l'accessibilité et la perception de sécurité sont des enjeux métropolitains, auxquels le gouvernement du Québec devrait être associé.

3.7 La fonction résidentielle

Le PPU estime à 6 000 le nombre de résidents du Quartier latin (p. 26) et vise à augmenter ce nombre à 12 000 (chap. 6.1, p. 78).

Le Partenariat est tout à fait d'accord avec cet objectif, qui contribuera à faire du Quartier des spectacles un quartier urbain complet et authentique. Cependant, nous sommes conscients du défi que pose une telle ambition.

Il est sûr que les grands projets évoqués dans le PPU (le CHUM, son Centre de recherche, l'École de santé publique de l'Université de Montréal et tout ce qui s'établira sur l'îlot Voyageur, le développement des industries de nouvelles technologies de l'information) contribueront à attirer de nouveaux résidents.

Par ailleurs, si nous nous fions aux tendances du développement immobilier des dernières années à Montréal, il sera important de créer les conditions permettant une diversification de l'offre résidentielle si l'objectif est d'assurer une mixité sociale.

Enfin, un enjeu important du développement de la fonction résidentielle est la cohabitation harmonieuse avec les lieux de diffusion culturelle, les restaurants et les bars, dont la proximité peut générer du bruit et, plus globalement, avec le développement souhaité d'une économie de nuit.

Nous croyons que la Ville doit s'assurer auprès des entrepreneurs que les nouvelles résidences seront conçues selon des normes d'insonorisation qui tiennent compte du lieu d'implantation.

Par ailleurs, des situations existantes doivent aussi être corrigées. À cet égard, le projet de reconfiguration des abords de la rue Boisbriand (chap. 5.2.6, p. 65) devra assurer la nécessaire cohabitation avec les débarcadères, essentiels à l'activité des salles de spectacles de la rue Sainte-Catherine. Un autre enjeu important à noter est l'effet de la gentrification du Quartier sur les salles privées qui subissent la pression de la hausse des valeurs immobilières dans le secteur.

En ce qui concerne le concept d'« économie de nuit », le PPU le définit notamment par :

- une prolongation des heures d'ouverture des commerces, dont les salles de spectacles (mesure 7.10.3a, p. 99);
- un service de nuit du transport en commun (mesure 7.10.3b, p. 99);
- des mesures concrètes visant le respect de la cohabitation à la sortie des salles et des bars;
- un accès 24 h par jour à certains équipements et à Internet.

Mais cette économie de nuit doit s'accompagner d'une « charte de la vie nocturne », comme le dit le PPU, charte qui doit garantir la quiétude aux résidents du quartier entre 23 h et 7 h (chap. 7.7, p. 96). Au-delà de ces mesures de calme nocturne, il faut cependant prévoir qu'un nombre croissant de résidents du quartier, notamment dans le secteur de la santé, seront des travailleurs de nuit.

Il nous apparaît donc également important d'affirmer la nécessité de concerter les riverains, les commerçants (notamment restaurateurs et tenanciers de bars), les entrepreneurs et promoteurs immobiliers, le SPVM et la Ville pour établir des règles communes et répartir les responsabilités.

3.8 L'affichage publicitaire et numérique

L'Arrondissement affirme l'importance d'apporter un soin particulier aux enseignes commerciales, notamment lorsqu'elles sont apposées sur des édifices patrimoniaux (chap. 5.4.1, p. 72). Le Partenariat soutient cette intention de soumettre les enseignes commerciales à des normes et critères qui viseront à les intégrer à l'architecture des édifices et au paysage urbain et, ultimement, à contribuer à l'attrait du Quartier des spectacles (mesure 5.5.3d, p. 75).

Par ailleurs, il est affirmé dans le document que : « l'arrondissement évalue la possibilité de permettre, en dehors des projets particuliers, l'affichage numérique commercial sur les immeubles de certains secteurs du Quartier latin. Entre-temps, une entreprise s'est récemment prévaluée d'une entente existante pour adapter au numérique les 30 colonnes d'affichage qu'elle exploite au centre-ville » (chap. 5.4.3, p. 73).

Le Partenariat considère qu'il est légitime pour la Ville de chercher à la fois à tirer le meilleur parti du potentiel publicitaire de son territoire, et à offrir aux résidents et visiteurs

les équipements d'affichage les plus performants, les plus novateurs et les plus esthétiques. Nous estimons cependant que la révision de toute la dimension publicitaire dans le Quartier des spectacles doit tenir compte des enjeux suivants :

- Les normes adoptées devraient être uniformes sur l'ensemble du territoire du Quartier des spectacles, afin de contribuer à l'identité propre à celui-ci, quitte à différer de celles qui s'appliqueront au reste du territoire de l'Arrondissement et de la Ville;
- Le Quartier des spectacles étant un territoire urbain à vocation essentiellement culturelle, la projection de contenus de création culturelle devrait être priorisée sur les murs et façades du Quartier;
- Comme, dans le Quartier, l'intensité de l'animation culturelle des espaces publics est modulée selon la saison, l'heure, la tenue de festivals, et que les vidéoprojections sont restreintes à un petit nombre de surfaces, la présence publicitaire devrait respecter ces rythmes et ces limites afin de ne pas affecter la nature et l'image du Quartier, ni banaliser les vidéoprojections du Parcours lumière, l'un des attraits principaux du Quartier; la « surcommercialisation » à l'image de Times Square doit à tout prix être évitée;
- La valeur commerciale des grands espaces publics devrait être préservée, car elle contribue de façon significative au financement des festivals et événements culturels, mais aussi des salles de spectacles et lieux de diffusion culturelle;
- Le Partenariat, soumis à l'obligation de générer des revenus propres, devrait recevoir, dans le cadre d'une entente avec l'Arrondissement, une part des bénéfices supplémentaires découlant de la révision des règles publicitaires sur son territoire, permettant ainsi de soutenir l'animation du Quartier.

Le Partenariat souhaite être partie prenante dans la réflexion de l'Arrondissement sur l'affichage commercial et numérique, et lui offre son entière collaboration.

Conclusion

En conclusion, le Partenariat du Quartier des spectacles félicite l'Arrondissement pour le travail qu'il a réalisé en consultation avec les résidents, commerçants et établissements et institutions culturels de son territoire.

En tant que partenaires privilégiés de l'Arrondissement dans la gestion des espaces publics du Quartier des spectacles, le Partenariat souhaite maintenant être étroitement associé à la mise en œuvre des propositions énoncées dans le projet de PPU.